

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--|----------------|---|
| Afférents Au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 30 | 23 | 28 |
| Date de la convocation | | |
| 19/02/2026 | | |
| Date d'affichage | | |
| 19/02/2026 | | |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 5 Mars 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le cinq mars à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents :

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières); COQUARD Romain, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : CHATRE Philippe a donné pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle); MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny); GIRAUD Stéphanie a donnée pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue); DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay); PIZAY Séverine a donnée pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay)

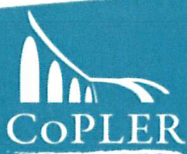
Excusés : FESSY Véronique (Pradines); BROSETTE Maryline (St Victor sur Rhins)

Secrétaire de séance : Timothée CRIONAY

Délibération : 2026-043-CC

Objet : Changement du lieu de tenue du Conseil Communautaire d'installation

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2026-043-CC**Objet : Changement du lieu de tenue du Conseil Communautaire d'installation**

Conformément à l'article [L. 5211-1](#) du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles relatives au fonctionnement des conseils municipaux, à la tenue de ses séances, aux droits des conseillers municipaux et aux droits de l'opposition, précédemment exposées, sont applicables au conseil communautaire et à ses membres.

Les Conseils Communautaires se tiennent exclusivement au siège de la CoPLER – 44 rue de la Tête Noire à SAINT SYMPHORIEN DE LAY (42470).

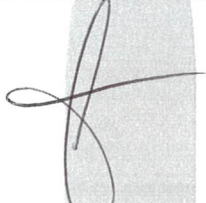
Cependant, face au manquement de place et de salle adaptée à la CoPLER, il est proposé de définir un autre lieu, à titre exceptionnel, pour la tenue de la séance d'installation du Conseil Communautaire le 16 avril 2026.

Le choix s'est porté sur la salle de Fêtes - Complexe de la Gare - 46 allée de la gare à SAINT SYMPHORIEN DE LAY (42470). Elle offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires, et facilite l'accueil du public.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** que le Conseil Communautaire d'installation du 16 avril 2026 se tiendra, exceptionnellement, à la salle des fêtes – Complexe de la Gare à Saint-Symphorien - de-Lay (42470).

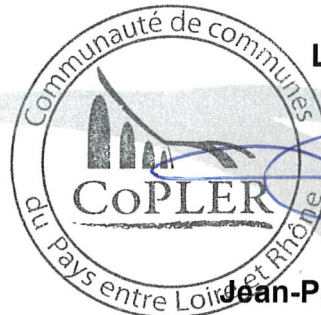
Le secrétaire de séance,



Timothée CRIONAY

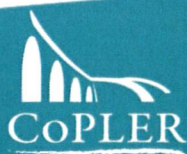
Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 05/03/2026

Le Président,



Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr